



Reprise de contrat par un nouvel employeur

Par **christitine**, le **24/08/2015 à 15:54**

bjr mon employeur actuel a perdu le site ou je travail au profit d une autre societe puis je refuser de signer le nouveau contrat et choisir de rester ds mon entreprise actuelle???? il y a une clause de mutation possible a 150km ds le nouveau contrat qui n existe pas ds mon contrat actuel et on me propose 820h annuel conges payés compris alors que ds mon contrat d origine c est 800 h de travail effectif

Par **P.M.**, le **24/08/2015 à 19:18**

Bonjour,
Vous pourriez seulement choisir de démissionner si l'employeur actuel n'a pas d'autre chantier à vous proposer...
En revanche, vous n'êtes pas forcée d'accepter des clauses supplémentaires au contrat actuel qui constituent une modification essentielle...

Par **christitine**, le **24/08/2015 à 20:35**

merci beaucoup pour votre reponse